

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 11 décembre 2023 à 14h30

Délibérations de : 1 à 10
Présents : 14
Pouvoirs : 6
Votants : 20

Etaient présents :

Mesdames Baya ALGAY, Viviane DUPUY, Claudine HAUSER, Angéline BLANC, Nadezda BONNIEU, Catherine MOSKALYK, Tatiana COFFIE, Geneviève AMEN.

Messieurs Pascal BUGIS, Xavier BORIES, Rinaldo PUGLISI, Christophe SENTOLL, Monsieur Vincent COLOM, Monsieur Christian NOCAUDIE.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Catherine FARRENQ à Madame Geneviève AMEN,
Madame Marie-Claude FAURE à Monsieur Xavier BORIES,
Monsieur Serge SERIEYS à Monsieur Vincent COLOM,
Madame Janine BARENS à Monsieur Pascal BUGIS,
Madame Flavie ROUANET à Monsieur Christophe SENTOLL,
Madame Jeanine CAYSSEL à Madame Angéline BLANC.

Était excusé :

Monsieur Bernard AUDOURENC.

Etaient absents :

Monsieur Daniel LACOMBE,
Monsieur Stéphane AYMARD.

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Madame Louise DE SENA, Secrétariat de Direction
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Béatrice JEA, Ressources Humaines
Madame Sonia BAEZ, représentant le Comité d'Entreprise
Monsieur GEFFRAY (DDT), représentant Monsieur le Préfet

REÇU EN PREFECTURE

le 17/01/2024

Application agréée E-legalite.com

**10. REGULARISATION DELIBERATION – CESSION A LA VILLE DE CASTRES
D'EMPRISES SISES 28-28 BIS RUE D'EMPAIRE A CASTRES**

La démolition de l'immeuble sis au 28-28 bis rue d'Empare a libéré les parcelles cadastrées section BP n°51 et 52 d'une superficie de 810 m² et situées en zone rouge (côté rivière) et violette (côté rue) du Plan de Prévention des Risques Inondations de la Ville de Castres.

Cette emprise foncière est située en quartier prioritaire de la Ville (QPV).

De ce fait, et sauf dérogation, l'Etat n'autorise pas de reconstitution d'offre par les bailleurs sociaux dans ces quartiers.

Dans sa séance du 7 février 2022, le Conseil d'Administration a décidé la cession à la Ville des parcelles cadastrées section BP numéros 51 et 52 situées 28-28 bis rue d'Empare pour le montant de 81.000 euros hors taxe.

La TVA n'étant pas mentionnée dans la délibération, Maître Virginie CHARLES, notaire associé de la SELARL Eric SERY Arnaud PASSELAC Jean-Philippe RIETSCH sollicite une nouvelle délibération prévoyant un prix de vente de 97.200 euros TTC incluant une TVA à 20% de 16.200 euros soit un prix hors taxe 81.000 euros.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- De confirmer la cession à la Ville de Castres des parcelles cadastrées BP numéros 51 et 52 situées 28-28 bis rue d'Empare pour le montant de 81.000 HT avec une TVA à 20% soit 97.200 euros TTC,
- D'autoriser le Directeur général à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Confirme la cession à la Ville de Castres des parcelles cadastrées BP numéros 51 et 52 situées 28-28 bis rue d'Empare pour le montant de 81.000 HT avec une TVA à 20% soit 97.200 euros TTC,
- Autorise le Directeur général à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

.....
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à CASTRES, le 11 décembre 2023.

Le Président,
Pascal BUGIS



REÇU EN PREFECTURE

le 17/01/2024

Application agréée E-legalite.com